République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
AZET - Commune

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Délibération N° DE_2026_002

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 12/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Madame Maryse PUYAU.

Présents : Madame Maryse PUYAU, Monsieur Franck CARROT, Madame Marie-Madeleine PEFONTAN, Monsieur Francis BEYRIE, Madame Marie-Françoise ARNAUD, Monsieur Jacques-Yves CURIE, Madame Sandrine VIC-JOY, Monsieur Mikael SAINAS, Monsieur Robin SALETTIS, Madame Fanny BEYRIE
Représentés : Monsieur Frédéric SANS représenté par Madame Marie-Madeleine PEFONTAN
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Madeleine PEFONTAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Marché de travaux de la maison Tapie

En préambule, la Maire présente aux conseillers municipaux les propositions des entreprises
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique ;
Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée – MAPA ;
Considérant que les offres ont été reçues et analysées au regard des critères de choix fixés dans le règlement de la consultation ;
Considérant que les offres retenues ont été jugées économiquement plus avantageuses ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent le choix de la réalisation du projet et décident d'attribuer le marché public susvisé aux entreprises suivantes :

LOT 1 - démolition – gros œuvre - aménagements extérieurs : entreprise FINES pour un montant HT de 199 952,20 €
LOT 2 - charpente - couverture - zinguerie : entreprise FINES pour un montant HT de 71 504,25 €
LOT 3 - menuiseries extérieures & intérieures : entreprise SOCABAT pour un montant HT de 33 740,22 €
LOT 4 - plafonds - doublages - cloisons sèches : entreprise OLIVEIRA & ROGEL pour un montant HT de 32 687,67€
LOT 5 – électricité : entreprise BOTELLA pour un montant HT de 17 278,60€
LOT 6 – chauffage - ventilation - plomberie : entreprise PALASSET pour un montant HT de 60 774,51€
LOT 7 - revêtements de sols durs : entreprise OLIVEIRA & ROGEL pour un montant HT de 17 458,00€
LOT 8 - peintures - nettoyage : entreprise DPR pour un montant HT de 22 677,06€.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
065-216500587-DE_2026_002-DE
A G E D I

Les membres du conseil municipal autorisent la Maire à signer le marché public correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Maryse PUYAU
Président de séance

Madame Marie-Madeleine PEFONTAN
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
065-216500587-DE_2026_002-DE
A G E D I